

SAS TARANIS ELECTRONICS

Conditions générales de vente et conditions générales de prestation de service (CGVPS).

PREAMBULE

La société TARANIS ELECTRONICS a pour vocation le service aux entreprises et son activité est la réparation, l'entretien et la fourniture de cartes électroniques industrielles et professionnelles.

1-Application des conditions générales des CGVPS.

Tout recours aux services de la SAS TARANIS ELECTRONICS (ci-après dénommé « notre société ») par une société ou toute autre entité (ci-après dénommé le « demandeur ») implique l'acceptation des conditions générales de vente et de prestation de service (CGVPS) ci-présentes, ainsi que la renonciation à toutes autres conditions qui pourraient être opposables, tel que les conditions générales d'achats du demandeur, sauf accord écrit de notre société.

Le fait de passer commande à notre société implique au demandeur la connaissance et l'acceptation des présentes conditions.

Le fait que notre société ne se prévale pas à un moment donné d'une des conditions présentes dans les CGVPS ne doit pas être interprété par le demandeur comme une renonciation de notre société à s'en prévaloir ultérieurement.

Les conditions ci-présentes peuvent être modifiées par notre société à tout moment et sans contrepartie. Les nouvelles conditions seront appliquées à toutes commandes ou demandes de prestations de service postérieur au changement de conditions.

2-Prestation

2-A\ Réparation

Après une analyse succincte de l'état de la carte électronique ou du matériel électronique soumis pour réparation par le demandeur, notre société établit un devis et un délai estimatifs.

Dans le cas où après intervention, des prestations ou une commande de composant supplémentaires seraient nécessaires au bon fonctionnement du produit, le demandeur accepte une majoration du devis allant jusqu'à 50% ainsi qu'une réévaluation du délai d'intervention, en cas de majoration tarifaire supérieure à 50%, notre société, après en avoir informé le demandeur, attendra l'accord écrit du demandeur.

Notre société se réserve le droit de mettre à tout moment un terme à la commande de prestation si elle estime que le matériel ou la carte électronique serait non réparable. Le demandeur ne pourra se valoir d'aucune demande d'indemnité quelle qu'en soit la nature.

2-B\Vente

Notre société propose de fournir du matériel électronique révisé ou de fournir du matériel neuf. Toute commande d'achat de matériel doit être acceptée par notre société.

Notre société se réserve le droit de retirer de la vente et ce, sans préavis, tout matériel. Notre société n'étant jamais tenue de fournir le matériel retiré de la vente.

2-C\Echange standard

L'échange standard est valable seulement si l'appareil du client peut être reconditionné à des fins commerciales. Dans le cas d'un appareil irréparable, l'échange standard deviendrait une fourniture et facturé comme tel.

2-D\Recyclage

Notre société propose le recyclage de carte ou matériel électronique industriel sur la base du 1 pour 1 (Dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu), pour tout matériel déclaré non-réparable par notre société. Dans ce dernier cas une participation pourra être réclamée au demandeur.

Le matériel ou carte électronique ainsi confiés à notre société devr être accompagné d'un formulaire de session. Il devra comprendre la raison sociale du demandeur, son numéro SIRET, le nom du demandeur, le type de matériel, le numéro de série, la référence et la marque du matériel, ainsi que la mention « cédé pour recyclage à la SAS TARANIS ELECTRONICS » ainsi que la date accompagnée de la signature du demandeur et du tampon de l'entreprise du demandeur.

Tout envoi de matériel ou carte électronique est à la charge du client. Tout envoi est conditionné à l'acceptation préalable de notre société. Seul les appareils électroniques et les cartes électroniques relevant de la catégorie 6 du traitement des DEEE seront pris en charge.

Notre société se réserve le droit de ne pas accepter de prendre en charge le matériel en cas de demande faite de mauvaise foi.

2-E\Déplacement

Notre société se propose de réceptionner directement sur le site du demandeur le matériel ou la carte électronique en panne dans la limite du département des locaux de notre société ou dans la limite d'une heure de route par trajet, sauf accord de notre société. Ce service sera facturé au demandeur après acceptation du devis et sera payable sans délai lors de la réception du matériel ou de la carte électronique.

Notre société se propose de livrer les appareils ou cartes électroniques fournies ou traités par notre société dans la limite du département des locaux de notre société ou dans la limite d'une heure de route par trajet, sauf accord de notre société. Ce service sera facturé en sus de la fourniture ou de la prestation et nécessitera la modification de la commande ou demande de prestation, la facture sera payable sans délai lors de la remise du matériel ou de la carte électronique.

2-F\Généralité

Le demandeur s'engage à fournir tout document, programme, paramètre, accréditation et tout autre élément ou moyen nécessaires à la bonne exécution de nos services.

Notre société se réserve le droit de cesser toute prestation, sans préavis, et sans que le demandeur puisse se prévaloir de toute demande d'indemnité, quel qu'en soit la nature.

Pour tout type de prestation notre société se réserve le droit de modifier tout délai en cas d'événement indépendant de la volonté de notre société.

3-Conclusion du contrat

Pour la vente, le contrat est conclu lors de l'envoi d'une confirmation écrite de commande au demandeur, Pour la réparation, lors du retour du devis signé et accepté sans réserve par le demandeur.

Toute annulation ou modification de commande de bien ou de service de la part du demandeur devra être acceptée par écrit par notre société. Cet accord par écrit devra indiquer le montant de l'indemnité de résiliation ou de modification ainsi qu'une réévaluation du délai.

Une modification fera l'objet d'un avenant, de la part de notre société, qui devra être accepté et signé par le demandeur.

4-Prix

Les prix sont ceux qui ont été convenus lors de la confirmation de la commande ou lors de l'établissement du devis (Voir article 2-A\)

Les devis de notre société sont établis selon le tarif en vigueur lors de leur établissement et son valable 1 mois à compter de la date d'établissement.

Sauf condition particulière les prix s'entendent Hors Taxes, « départ usine », Hors demande spécifique du client. La TVA est facturée en sus selon la loi en vigueur.

Les frais de livraison, d'expédition, d'assurance ou d'emballages spéciaux sont à la charge du client.

5-Livraison du matériel

La livraison peut se faire par avis de mise à disposition, par l'enlèvement dans nos locaux par le demandeur ou par délivrance à un expéditeur ou un transporteur.

Dans le cas de l'intervention d'une société tiers les frais induit devront être réglés le jour de la commande, sauf accord écrit de notre société. Le lieu de livraison et le destinataire devront être clairement indiqués par le demandeur.

Le délai de livraison est donné à titre indicatif. Notre société n'est pas responsable en cas de force majeure comme les retards dus au transporteur, les incendies et inondations, la

non livraison des composants ou du matériel, ou tout autre élément n'étant pas de la volonté de notre société, sans que cette liste soit exhaustive.

6-Reception\Retour\Enlèvement du matériel

Pour toute réception de matériel ou de carte électronique, réalisée pour une demande de prestation ou de retour fait dans le cadre de la garantie, et qui serait effectuée par des entreprises tiers, les retours sont à la charge du client, que ce soit pour le transport ou les assurances.

Quel que soit le procédé le demandeur devra informer notre société de l'envoi du matériel et de la demande du type de prestation réclamée (Réparation, entretien, demande de garantie). A défaut tout matériel ou carte électronique sera traité comme matériel en panne et fera l'objet d'un devis.

7-Paiement

Le paiement se fait le jour de la commande de bien ou de service pour une première affaire. Par la suite le paiement sera déterminé par notre société.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit une pénalité de retard dont la base est calculée selon le taux de refinancement semestriel de la Banque centrale européenne, en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points : soit 10,00 % (Taux de refinancement + 10).

Le taux, annuel ou mensuel, sera converti en taux journalier. Il est alors multiplié par le nombre de jours écoulés entre la date d'échéance et la date d'encaissement (ou la date à laquelle est fait le calcul, si le paiement n'est pas encore effectué).

Le montant de cette pénalité ne pourra être inférieur à 60 Euros et pourra être réajusté en raison des frais de recouvrement réellement exposés le cas échéant.

Les pénalités sont calculées sur le montant TTC de la facture. Elles sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Elles courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

8-Garantie

Nos pièces et main d'œuvre, sont garanties 12 mois à compter de la mise à disposition du client. Sauf accord écrit des deux parties.

La garantie s'applique sous réserve d'utilisation normal du matériel et ne s'applique pas en cas de dommage occasionné par la foudre. Elle ne s'applique pas aux erreurs de manipulation, de branchement ou raccordement inadapté.

Les interventions effectuées pendant la période de garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci.

Pour bénéficier de la garantie le demandeur s'engage à ne pas procéder à des réparations ou faire intervenir d'autre société sur le matériel, dans le cas contraire la garantie deviendrait nul.

La garantie ne s'applique pas pour tout défaut, panne ou dysfonctionnement autre que celui pour lequel l'appareil nous a été confié.

Les frais de retour de transports et d'assurances sont à la charge du client.

L'application de la garantie est subordonnée au paiement intégral du matériel.

Le demandeur doit demander à notre société une permission de retour avant de nous retourner l'appareil. Le demandeur s'engage à communiquer à notre société tout élément permettant de résoudre le problème avant le retour de celui-ci. A défaut la prise en charge de la garantie ne sera pas effective.

Dans le cas d'une garantie, si la réparation ou le dépannage est rendu impossible pour toute cause technique ou de coût disproportionné, le demandeur accepte expressément de bénéficier d'un avoir valable 12 Mois. Aucun remboursement ni indemnité de toute nature que ce soit, ne pourra être exigé par le demandeur.

La garantie des produits neufs sera celle du constructeur.

9-Propriété

Conformément à la loi DUBANCHET, Loi N°80 335 du 12 mai 1980, les marchandises livrées restent la propriété de notre société jusqu'à leur paiement intégrale.

Le demandeur s'engage à ne pas mettre en gage, à ne pas vendre et à ne pas modifier le matériel non totalement payé. Après livraison le demandeur s'engage à supporter les risques de vols pertes et détérioration jusqu'à paiement intégrale du matériel.

10-Responsabilité

Notre société a une obligation de moyen. De ce fait, sous réserve des dispositions légales impératives, notre société ne pourra être rendue responsable à l'égard du demandeur de toute perte de client, commerciale, de production, de dommage indirect, de perte de données, de bénéfice, d'image ou de tout autre préjudice. Notre société ne sera être tenue responsable en cas de non résultat. La responsabilité de notre société ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive dans la réalisation du dommage. La responsabilité de notre société ne pourra être engagée au-delà du montant hors taxe du matériel fourni ou de la prestation, elle ne pourra être recherché au-delà de 3 mois après livraison du matériel ou de la carte électronique.

11-CNIL

Notre société s'engage à ne pas communiquer ou à ne pas vendre à des tiers les informations saisies dans le formulaire contact, ni toute autre information confidentielle qui nous a été communiqué, sans accord écrit du demandeur.

Les données enregistrées ont un but uniquement professionnel. En application de la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, le demandeur a un droit d'accès de modification ou de suppression des données personnelles enregistrées. Pour exercer ce droit le demandeur adressera par écrit à notre société sa demande.

12-Droit applicable et contestation

Ces conditions générales de vente et de prestation de service sont soumises à la loi française.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaire.

A défaut d'un règlement à l'amiable seul le tribunal de commerce de Romans-sur-Isère sera compétent pour gérer ce litige.

Information légale,

SAS TARANIS ELECTRONICS au capital de 23000€

823 717 640 R.C.S Romans